

Etats généraux de l'encadrement et de la surveillance dans la filière aquatique

LES CONTRIBUTIONS DE L'ANDES
MARS 2023

Du diagnostic aux actes !

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le sujet de la surveillance des piscines, de la pénurie des surveillants, et l'avenir de la filière aquatique est une problématique récurrente pour les collectivités locales.

Représentant les propriétaires des équipements sportifs aquatiques, l'ANDES est fortement engagée dans le domaine de l'Aisance Aquatique auprès des pouvoirs publics, les collectivités étant des acteurs majeurs pour l'apprentissage de la natation, la lutte contre les noyades, et l'accès aux loisirs.

Chaque année, le nombre dramatique de noyades en France rappelle les difficultés structurelles de surveillance dans les piscines et bases de loisirs, ainsi que l'enjeu fondamental du Savoir Nager.

Le nombre de noyades est passé de 1 260 en 2015 à 1 540 en 2021, dont 47 % ont eu lieu en mer, 26% en piscine tous types confondus (3,7% en piscine d'accès payant), 23% en cours d'eau ou plan d'eau, et 4% dans d'autres lieux.

Cette statistique concerne majoritairement les enfants de moins de 6 ans et les adultes de plus de 55 ans.

De surcroît, à la suite de la crise sanitaire et des confinements successifs, puis de la crise énergétique actuelle, les piscines connaissent depuis trois ans un nombre de fermetures significatif, et le retard d'apprentissage est désormais criant, surtout chez les jeunes, dans le cadre familial comme scolaire.

Face à ce constat accablant, nous saluons l'engagement fort de Madame la Ministre des Sports, et des Jeux Olympiques et Paralympiques, de lancer les États Généraux de l'Encadrement et de la Surveillance dans la Filière Aquatique, avec la volonté d'obtenir rapidement des avancées et de faire bouger les lignes avant l'été 2023.

Poser et partager largement le diagnostic de la situation actuelle permet de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière aquatique.

Cette pénurie des surveillants, dans un contexte de crise énergétique, contraint actuellement nombre de collectivités à fermer leurs complexes aquatiques ou leurs bases de loisirs alors qu'ils représentent un fort enjeu d'animation et d'attractivité de leur territoire.

Le dernier sondage mené par un ensemble d'organisations professionnelles en février 2022 confirme que 75% des employeurs ont exprimé des difficultés de recrutement et 10% des postes de surveillants saisonniers sont restés vacants l'été 2021. Désormais, il est temps d'agir, et tous les acteurs ont une responsabilité commune de la situation actuelle, nous devons respectivement faire des efforts afin de proposer des perspectives d'avenir, l'ANDES y prendra toute sa part en tant que force de proposition. La réflexion engagée sur l'avenir de la filière aquatique s'inscrit inévitablement dans une vision plus large que nous devons porter, à savoir « la Piscine de demain », en matière de conception et de gestion en tenant compte des enjeux écologiques, énergétiques et économiques qui nous incombent.



Patrick APPÉRÉ

Président de l'ANDES
Adjoint au Maire de Brest



Catherine LEONIDAS

Vice-Présidente de l'ANDES
Adjointe au Maire de La Rochelle

Un diagnostic largement partagé par les acteurs de la filière aquatique

> La profession de MNS, un métier en tension : rémunération peu attractive notamment en début de carrière, horaires décalés, travail le week-end, gestion de conflits...

> L'évolution de carrière est assez limitée, peu de passerelles vers d'autres filières de la fonction territoriale. Le concours ETAPS tel que proposé actuellement est inadapté pour les MNS.

> Une profession souffrant d'un manque de reconnaissance, d'une dévalorisation malgré de lourdes responsabilités.

De nombreux départs à la retraite sont programmés, la profession ne semble plus attirer les jeunes.

> Le coût élevé de la formation reste un frein, s'ajoute un manque de lisibilité de l'offre avec une multitude

d'organismes proposant des contenus de formation fort hétérogènes, diverses modalités d'entrée, une durée de formation plus ou moins longue...

> Les gestionnaires des établissements aquatiques reçoivent peu de candidatures aux offres d'emplois dans certains territoires. Plus la commune est petite, plus le recrutement est problématique. On constate un nombre plus important de candidatures dans les territoires attractifs mais les difficultés à se loger empêchent le recrutement.

> Le BNSSA reste un diplôme mal rémunéré, offrant aucune évolution de carrière, le coût de la formation demeure également un frein.

CHIFFRES CLÉS DU SONDAGE SUR MNS – FÉVRIER 2022

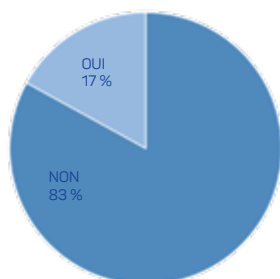
Sur plus de 470 réponses, les premiers retours font état des éléments suivants :

- La durée de vacance d'un poste MNS (55%) ou BNSSA (52%) est supérieure à 6 mois
- Les raisons des difficultés de recrutement sont principalement : les salaires (31%), les horaires décalés (28%), la concurrence des autres équipements (21%) et la situation géographique (20%)
- 59% des MNS donnent des cours particuliers de natation

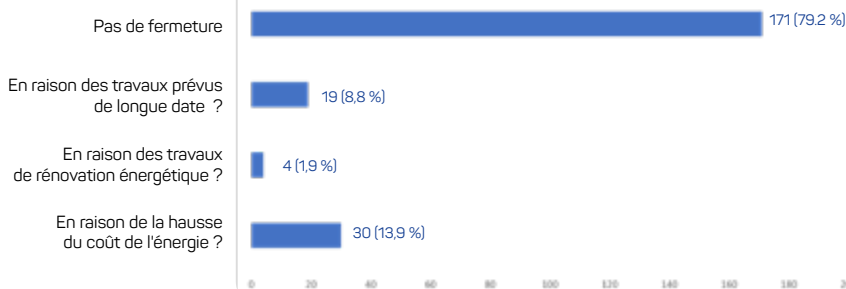
SONDAGE ANDES SUR LES FERMETURES DES PISCINES – JANVIER 2023

216 retours représentant 10% du parc aquatique couvert

Si votre complexe aquatique reste ouvert, prévoyez-vous une fermeture ces prochains mois ? 168 réponses



Dans votre territoire, votre complexe aquatique ou un bassin de votre complexe aquatique, est-il actuellement fermé ... ? 216 réponses



CHIFFRES CLÉS

sur la vétusté des piscines et des centres aquatiques

82.5% des bassins appartiennent aux collectivités locales et **13.5%** au privé

Plus de la moitié des bassins de natation (50,8 %) ont plus de 35 ans et 1/3 plus de 45 ans.

4 000 piscines en France dont 400 en DSP

FOCUS SUR ...

L'écosystème des formations : un véritable maquis

Avec 89 organismes habilités à délivrer le brevet professionnel des activités aquatiques et de la natation (BPAAN), sans référentiel commun, le format actuel doit être repensé avec des exigences pédagogiques recentrées, et un encadrement des organismes de formations.

Les contraintes réglementaires liées au BNSSA :

Si l'employeur est en capacité de justifier de l'impossibilité de recrutement d'un Maître-nageur sauveteur, lors d'un accroissement saisonnier des risques, il peut solliciter une dérogation du préfet, afin de recruter des diplômés du BNSSA pour une surveillance des baignades d'accès payants sur une période maximale de 4 mois.

Si cette mesure répond à une temporalité estivale, elle n'est pas viable, car elle laisse à penser que le titulaire du BNSSA est capable d'assurer la surveillance en période estivale mais qu'il ne serait plus compétent en dehors de cette période.

Les 16 priorités de l'ANDES

- > Déployer un référentiel national de formation comprenant : un socle commun, des contenus en adéquation avec les évolutions du métier, des méthodes d'apprentissage
- > Harmoniser les modalités d'entrée en formation
- > Harmoniser les tarifs de formation
- > Réduire le nombre d'organismes proposant des formations
- > S'assurer de la certification des organismes de formation
- > Centrer les missions des MNS sur l'enseignement et l'animation
- > Autoriser les BNSSA à surveiller en autonomie, la natation scolaire et les accès payants au public
- > Proposer des passerelles et des parcours entre la filière sportive et les filières administratives, de gestion.... au sein des collectivités
- > Favoriser l'embauche des apprentis au sein des collectivités en valorisant la fonction de maître d'apprentissage
- > Pérenniser l'emploi des apprentis à l'issue de la formation auprès du maître de stage
- > Proposer une véritable formation continue tout au long de la carrière des MNS

- > Accorder aux MNS un temps de préparation pédagogique normé dans l'acte d'enseignement de la natation scolaire, un temps d'entraînement et de maintien de condition physique
- > Construire une continuité de formation entre le BNSSA et le diplôme de MNS
- > Porter une campagne de communication d'envergure nationale pour valoriser et améliorer l'image du métier de MNS
- > Faire connaître et activer les aides financières proposées pour accompagner l'entrée en formation
- > Se projeter sur les attentes du diplôme de MNS de demain en intégrant les évolutions des missions d'enseignement et d'animation dans un cadre européen.



Norme AFNOR NF S52-014 : piscines à usage public : exigences de surveillance des baignades d'accès payant – Organisation et mise en œuvre

Point de vigilance sur cette norme d'application volontaire accessible gratuitement pour une période limitée, suite à la prise en charge par le Ministère des sports.

Télécharger la norme NF S52 Piscines à usage public - Exigences de surveillance (des baignades) - Organisation et mise en œuvre

Vers les actes

À partir des 21 contributions des acteurs concernés par la filière aquatique, un large tour d'horizon des attentes et des propositions a pu être effectué. A la suite des constats et des analyses partagés lors des Etats Généraux du 10 février dernier, il est temps désormais de passer aux actes. En tant que force proposition, l'ANDES suggère cette action en deux volets, avec d'une part la prise de décisions à court terme sur la réglementation et la promotion des métiers pour faire face à la situation d'urgence, et d'autre part, des décisions à moyen terme, sur la formation et les conditions de travail afin d'améliorer l'attractivité des métiers. C'est tout l'enjeu du comité de suivi qui a été installé le 10 mars, afin d'agir dès cette saison avant la période estivale.

L'ANDES soutient les orientations proposées par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec quatre axes identifiés :

Règlementation

- > Evolutions règlementaires pertinentes que le Ministère pourrait entériner à court terme pour solutionner les difficultés d'organisation de la surveillance des activités aquatiques, tout en maintenant l'objectif d'accès le plus large possible aux apprentissages encadrés de la natation

Promotion des métiers

- > Grande campagne de promotion et de communication en amont de la saison estivale pour valoriser le métier, les vocations et encourager les entrées en formation

Formation

- > Soutenir et développer une offre de formation en amont de la saison estivale dédiée aux MNS sur l'ensemble du territoire afin

que les agents puissent bénéficier de ces formations continues nécessaires à leur profession mais également à leur évolution

- > Révision du diplôme d'Etat en bloc de compétences et articulations avec autres BPJEPS
- > Inscrire le BNSSA dans la démarche de révision des diplômes d'Etat en blocs de compétences, avec une évolution reconnue par France compétences afin d'en faciliter le financement et l'articulation avec d'autres certifications (dont BPJEPS)
- > Proposer des passerelles et des évolutions possibles du métier

Conditions de travail

- > Poursuite des efforts des branches professionnelles de ces métiers en tension afin d'en améliorer leur attractivité
- > S'appuyer sur la réforme en cours sur les emplois publics, « parcours, carrière, rémunération ».

* Les sources d'information :

Rapport « Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades » (Thierry MAUDET et Véronique ELOI-ROUX) – Juin 2019
Travaux du comité d'aisance aquatique et conférence de consensus – Octobre 2019 et Janvier 2020
Constats et propositions sur la surveillance des baignades par des BNSSA – Octobre 2018